



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

**Décision n° 0874/MFB/DGTCF du 31 JUIL 2025**  
**portant désignation des membres du Fonds d'Actions Sociales du Trésor Public**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de Finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu la loi n° 2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, tel que modifié par le décret n° 2025-89 du 12 février 2025 ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu la décision n° 0298/MFB/DGTCF du 19 mai 2025 portant création, attributions et fonctionnement du Fonds d'Actions Sociales du Trésor Public ;

Considérant les nécessités de service,

**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignées, dans les fonctions ci-après indiquées, au sein du Fonds d'Actions Sociales (FAS) du Trésor Public, les personnes dont les noms et qualités suivent :

❖ **Coordonnateur**

Madame KONE KOUMBA, Conseiller Technique du Directeur Général

❖ **Secrétaire exécutif**

Monsieur DJAHA KOUASSI, Inspecteur Vérificateur Principal

❖ **Secrétaire exécutif adjoint**

Monsieur KONAN LUC CHAUDRON, représentant la Direction des Ressources Humaines

❖ **Membres**

- Madame DANO MACAYA AUDREY épouse KOUAME, représentant la Caisse de Retraite complémentaire des Agents du Trésor (CRAT) ;
- Monsieur TIEGBAOU TOULOUROU PLACIDE, représentant l'Assistance Mutuelle des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (AMAT-CI) ;
- Monsieur KOUTOUAN EVRARD LANYON, représentant le Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (FOSAT-CI) ;
- Madame NIAMBE AYA CYNTHIA MASSANDJE épouse COCO, représentant le Bureau National des Mutuelles des Services du Trésor (MUDES-TRESOR) ;
- Monsieur ABAKIE YAPI FLORENT, représentant l'Association des Retraités du Trésor Public de Côte d'Ivoire (ARTP-CI).

**Article 2** : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le

**Ampliations :**

- |                     |   |
|---------------------|---|
| - Tous les services | 1 |
| - Intéressés        | 8 |
| - DDA               | 1 |

  
AHOSSI Arthur Augustin Pascal  
Directeur Général  
du Trésor et de la Comptabilité Publique